INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à neuf heures (9 H 00), le vingt-cinquième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois (25 SEPTEMBRE 2023), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré

Absent(s) :
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 **Administration de la municipalité**

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Ressources humaines

1.3.1 Dépôt de grief no 2023-02

1.4 Acquisition immeuble - Autorisation

2 **Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

2.1 Travaux de voirie - Route Julien et chemin des Bois-Francs - Dépôt de soumissions et octroi de contrats

3 **Autres sujets**

3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

3.2 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que l'avis de convocation a été fait, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec et que l'avis public a été publié, le conseil procède

à la séance. Mesdames Suzanne Béland et Dominique Lavallée, conseillères, sont absentes, mais elles avaient indiqué, lors de la convocation, qu'elles ne pourraient être présentes.

La session est ouverte à neuf heures (9 h 00), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2023-09-256 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2023 en fermant le point Varia, étant donné l'absence de membres du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents (4).

1.3 Ressources humaines

1.3.1 Dépôt de grief no 2023-02

2023-09-257 **CONSIDÉRANT** le dépôt à l'attention des élus, du grief no. 2023-02 ;

CONSIDÉRANT le suivi de la direction générale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité RH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil réitère la réponse transmise par la direction générale le 10 août dernier et considère le grief non fondé en fait et en droit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents (4).

1.4 Acquisition immeuble - Autorisation

2023-09-258 **CONSIDÉRANT** la résolution no 2023-04-086 indiquant l'intérêt de la municipalité à acquérir l'immeuble du 381, rue Principale; et autorisant le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à poursuivre les démarches en ce sens;

CONSIDÉRANT l'inspection pré achat réalisée par un professionnel au frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT la fourniture du certificat de localisation par le vendeur;

CONSIDÉRANT la promesse de vente signée préalablement;

CONSIDÉRANT les délais à respecter pour la signature de la transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables :

- ACHÈTE de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, sans garantie légale ou contractuelle, l'immeuble du 381, rue Principale à Lac-aux-Sables pour le prix de cent quarante mille dollars (140 000,00 $) payable par la Municipalité au vendeur au moyen de dix (10) versements annuels, égaux et consécutifs de quatorze mille dollars (14 000,00 $) chacun, calculé sur un plan d'amortissement de dix (10) ans, dont le premier paiement deviendra dû et exigible, dans les douze mois de la date de la signature de l'acte de vente notarié, et ainsi de suite, le même jour de chaque année, jusqu'à parfait paiement. Sans intérêt. Aucune hypothèque immobilière ne sera consentie au vendeur pour garantir le paiement du prix de vente;

- INCLUE à l'acte de vente les obligations et engagements pris par l'acheteur dans la promesse de vente conclue entre les parties (signée par l'acheteur le 2 juin 2023 et par le vendeur le 31 mai 2023) ainsi que de l'entente intitulée « Avis de modifications et de

Formules Municipales No 5614-A-MST

No de résolution ou annotation

réalisation de conditions » (signée par le vendeur le 14 août 2023 et par l'acheteur le 25 juillet 2023), collectivement, la « Promesse »;

- AUTORISE la signature d'un bail de location sous seing privé en faveur du vendeur suivant les conditions et termes généraux du bail-guichet mentionnés à l'annexe B de la « Promesse » mentionnée ci-dessus;
- AUTORISE le maire, monsieur Yvon Bourrassa et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Manuella Perron, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente ainsi que tous documents utiles et nécessaires pour donner effet à cette transaction immobilière;
- AUTORISE monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, à signer l'acte de vente en cas d'impossibilité du maire,
- AUTORISE madame Marie-Pier Rivard, greffière-trésorière adjointe ou madame Katy Bacon, greffière adjointe à signer l'acte de vente en cas d'impossibilité de la directrice générale et greffière-trésorière;
- MANDATE monsieur Mario Gagnon, notaire à procéder à l'acte de vente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents (4)

2 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2.1 Travaux de voirie - Route Julien et chemin des Bois-Francs - Dépôt de soumissions et octroi de contrats

2023-09-259

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public MLAS-008 concernant la réfection de ponceaux de la route Julien et du chemin des Bois-Francs;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 22 septembre 2023 présentant les résultats suivants:

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Eurovia Québec inc.	265 844,03 $
Marcel Guimond et fils inc.	248 806,31 $
L4 Excavation inc.	400 101,44 $
Roxboro Excavation inc.	347 000,00 $
Sintra inc.	332 157,03 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par monsieur Robin Hould, ingénieur au dossier;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au volet Rétablissement du programme d'aide à la voirie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil octroie le contrat des travaux de réfection de ponceaux de la route Julien et du chemin des Bois-Francs à Marcel Guimond et fils inc. pour un montant de 248 806,31 $ incluant les taxes applicables, selon le bordereau de soumission de l'appel d'offres public MLAS-008.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3 AUTRES SUJETS

3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 9 h 08

Fin: 9 h 12

3.2 Levée de l'assemblée

2023-09-260 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 9 h 12.

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je Yvon Bourassa, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 25 septembre 2023.

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables